

Une quinzaine d'années après la création des premiers villages sereer, la différenciation économique entre les exploitations est l'aspect le plus marquant de l'évolution des Terres neuves. Très vite apparues, les disparités sont allées en s'accroissant. Les « gros producteurs » qui ont émergé sont en général des chefs de grandes familles : ils peuvent régulièrement bénéficier d'un appoint important en main-d'œuvre saisonnière (les navétanes), ils disposent d'un équipement de culture attelée diversifié et ont largement capitalisé dans le cheptel bovin. Ils peuvent, mieux que d'autres, faire face aux aléas et contourner les difficultés qui entravent l'activité agricole. À l'opposé, des familles de taille réduite n'ont souvent pas les moyens de capter la main-d'œuvre extérieure et s'avèrent plus vulnérables. L'échec d'une campagne agricole peut alors résulter de causes conjoncturelles (maladie du chef d'exploitation, perte d'un attelage, manque de semences...) et avoir des conséquences graves par la suite, entraînant les agriculteurs dans un processus d'endettement difficilement réversible.

DEUX « PORTRAITS » DE DESTINS OPPOSÉS

La réussite de Latyr, bon exploitant et entrepreneur

Latyr est originaire de Sob et fait partie des colons installés à Darou Fall en deuxième année (1973). Il avait alors à peine 30 ans. Il est arrivé avec sa première épouse, et un cheval amené du Sine.

Il a maintenant les quatre épouses « réglementaires » et, au moment de l'entretien en juin 1988, il se prépare à partir pour le pèlerinage de la Mecque. Il déclare d'emblée avoir cinq millions en banque et extrait de ses papiers un récépissé d'un versement de 2 500 000 francs à la Société Générale, daté d'octobre 1987. Il voyage beaucoup et vient d'acheter une maison à Dakar. Latyr est quelqu'un de « moderne » : il sait lire, il est fier de sa réussite, il se prête avec complaisance à l'enquête (il ne fait pas partie de l'échantillon mais ayant su que nous aimerions le connaître, il nous a invité à venir chez lui). La concession est vaste et bien tenue, tout y respire l'aisance ; l'accueil est empreint d'un certain décorum inhabituel chez un paysan sereer.

Le carré comprend 24 personnes : 13 jeunes enfants et 11 actifs tributaires de parcelles de culture : le *diatigui*, ses quatre femmes, son fils aîné, un neveu maternel (*ndokor*) et sa femme, plus trois navétanes. Son neveu est « directeur technique » de l'exploitation ; il dirige les travaux lors des fréquentes absences du *diatigui*. Il vient de prendre une deuxième épouse et c'est Latyr qui a payé la dot (650 000 francs) et pris en charge tous les frais du mariage.

Le matériel de culture comprend 3 semoirs, 2 bâtis arara, 3 houes sine, 2 charrettes. La force de traction disponible sur l'exploitation est de 3 paires de bœufs, 2 étalons et 2 juments. Par ailleurs, 3 autres juments sont confiées, 6 paires de bœufs sont mises en location (25 000 francs par campagne agricole) et 7 autres paires prêtées à des parents ou amis.

Les résultats de la campagne 1987-88 sont à la mesure de cet équipement :

24 hectares ont été mis en culture, 16 en arachide et 8 en céréales (surfaces estimées). Toutes les parcelles de céréales dépendent du *diatigui*. Il dispose de 6 ha d'arachide, chaque femme a environ $3/4$ d'ha, les *sourga* entre 1 et 1,5 ha (2 pour le neveu, sorte de « *sourga* en chef ») : répartition classique entre les différents statuts, rigoureuse et efficace.

la production de céréales est d'environ 9 tonnes (7 500 kg de *souma* et 1 500 kg de maïs), soit un rendement de plus d'une tonne/ha et un disponible céréalier par personne de 375 kg, largement excédentaire.

la production d'arachide totale est de 32 tonnes, soit un rendement moyen de 2 tonnes/ha et une production moyenne par actif de 2,9 tonnes. Environ 16 tonnes reviennent au *diatigui*, soit une valeur de 1 450 000 francs. La production des femmes est de 5,5 t et celle des *sourga* de 10,5 t. Le revenu moyen d'une femme approche les 100 000 francs, celui du chef de ménage est de 320 000 francs, celui d'un navétane varie de 160 à 200 000 francs.

Ces résultats agricoles sont ceux d'une exploitation qui a atteint un bon régime de croisière et « tourne » parfaitement, avec une main-d'œuvre relativement limitée. Mais Latyr est surtout un grand éleveur. Il dit qu'il a commencé aux Terres neuves avec l'arachide comme tout le monde, mais que désormais il gagne plus d'argent avec l'élevage. Dès les premières années, il a « décollé » très vite en prenant beaucoup de navétanes, en défrichant et empruntant des terres, et il a aussitôt investi dans le bétail. Il possédait déjà quelques vaches dans le Sine (acquises par lui-même et non héritées, dit-il), mais ne les a jamais amenées aux Terres neuves. Dès la deuxième campagne, en 1974, il achète 2 génisses et un mâle ;

en 1975, 4 femelles et 3 mâles. En 1976 (excellente année de production arachidière), il se lance à fond dans la spéculation : il achète 30 mâles à 20 000 francs par tête pour constituer des paires de bœufs de travail qu'il dresse et loue. En 1977, il achète encore 10 mâles et 10 femelles. Ensuite les choses se compliquent avec d'incessantes entrées et sorties de bétail et il n'est plus capable de retracer l'évolution de son cheptel. Il montre un cahier où apparaît un comptage de 192 têtes en octobre 1983.

Actuellement, il dit avoir dans son troupeau à Darou Fall 75 femelles et 40 mâles adultes, sans compter les veaux. Il précise qu'entre janvier 1987 et janvier 1988, 50 vaches ont vêlé. Par ailleurs, 15 femelles et 17 mâles sont confiés dans d'autres villages, sans compter les paires de bœufs de travail loués. Le troupeau va boire en saison sèche à Koumaré, village voisin doté d'un forage récent, sous la conduite d'un berger payé 5 000 francs par mois (de janvier à juin). La cotisation pour l'usage du forage se monte à 62 500 francs pour la saison. Le parcage de nuit se fait sur les parcelles destinées aux cultures du *diatigui*, avec rotation toutes les semaines. En hivernage, le troupeau est gardé par un Sereer qui vient chaque année de Sob, est logé dans le carré et payé 100 000 francs pour la saison. Deux mares sont accessibles pour l'abreuvement du bétail.

Latyr pratique l'embouche bovine depuis plusieurs années, d'abord par le renouvellement des paires de bœufs de travail, et aussi avec des bœufs sortis du troupeau, mis en stabulation pendant trois mois avant la vente avec de la fane d'arachide, des tourteaux et du son. Cette année, il a vendu 16 bœufs dont 6 engraisés. Les bêtes sont vendues directement à Dakar : il affrète un camion en association avec un parent d'un autre village des Terres neuves, également grand éleveur, et avec un « dioula » toucouleur qui est son « tuteur » à Dakar. À 140 000 francs par tête en moyenne, la vente lui a rapporté plus de deux millions, frais de transport déduits. Il précise qu'il lui est arrivé de vendre 22 bœufs dans l'année. S'y ajoute la vente des vaches de réforme sur le marché local, et de moutons engraisés pour la *Tabaski*. Les chèvres sont généralement vendues au profit des femmes (le troupeau de petits ruminants est de l'ordre de 60 à 80 têtes).

Bien entendu, Latyr est également prêteur, mais je n'aborde pas la question avec lui. En feuilletant divers cahiers d'écolier qui traînent autour de nous, je tombe sur une « liste des crédits » pour la campagne 1987 ; je fais mentalement la somme, qui dépasse les 400 000 francs. Latyr fait partie des trois ou quatre « richards » des Terres neuves et, selon nos informateurs, l'origine de leur exceptionnelle réussite réside dans le fait qu'ils sont venus avec de l'ar-

gent et ont donné des crédits à intérêt dès le début de la migration. Latyr aurait emprunté de l'argent à deux personnes de sa famille maternelle qui sont enseignants, pour le « placer » à des taux usuraires aux Terres neuves. Il pratique maintenant une générosité assez ostentatoire, en particulier lors des funérailles dans le Sine, prenant à sa charge l'achat des bœufs qui doivent être sacrifiés par la famille.

L'échec de Lasouk, jusqu'à la ruine

Lasouk est un des premiers colons arrivés à Diaglè Sine en 1972. Il avait alors 47 ans et venait d'un village proche de Niakhar, avec son épouse et trois enfants. Comme il faisait partie de l'échantillon suivi à cette époque, on peut reconstituer à peu près la trajectoire de l'exploitation.

En 1972, un frère cadet, célibataire, travaille avec lui et repart après la campagne. En 1973, il prend un *sourga*, et deux en 1974. Le démarrage est tout à fait honorable. Pour la campagne 1974, il peut déjà acheter un cheval, en plus de la paire de bœufs imposée par le Projet. La surface cultivée atteint près de 12 hectares pour 4 actifs (3 hommes et une femme). La production est de 2 500 kg de céréales, soit un disponible de 360 kg par personne, et 11 tonnes d'arachide, soit 2 750 kg par actif. Les rendements sont corrects avec 610 kg/ha pour les céréales et 1 570 pour l'arachide. Le résultat global est conforme à la moyenne de l'échantillon observé pour les colons installés en 1972, avec un caractère assez nettement excusif (rendements inférieurs à la moyenne et surface par actif supérieure à la moyenne).

Par la suite, l'exploitation semble avoir connu un bon développement : elle emploie trois ou quatre *sourga* chaque année, la première paire de bœufs est vendue et remplacée, Lasouk commence à acheter des vaches pour constituer un troupeau. À partir de 1980 (la plus mauvaise année, suivie de plusieurs années très médiocres), rien ne va plus. Il ne peut plus prendre de *sourga* à cause du manque de semences, les bœufs sont vendus et il ne peut pas en racheter. Dans le même temps, il supporte de lourdes charges : il dépense beaucoup d'argent pour le mariage de son jeune frère, il lui « achète » un permis de conduire pour qu'il devienne chauffeur à Dakar. Il est très sollicité par la famille dans le Sine ; des parents viennent chaque année chercher du mil et il envoie souvent de l'argent.

En 1986, on retrouve le carré de Lasouk (maintenant âgé de 61 ans) déserté par sa main-d'œuvre et cependant chargé de famille. Les

deux filles sont mariées et parties, le fils a quitté le carré après la campagne 1985 pour aller travailler à Joal avec les pêcheurs. Il ne reste que sa femme et quatre petits-enfants dont l'aîné a dix ans : ce sont les enfants de sa première fille (qui n'est jamais venue aux Terres neuves), confiés à leur grand-mère pour des raisons familiales obscures. La force de traction disponible s'amenuise : en 1984, il a pu louer une paire de bœufs (20 000 francs); en 1985, Lasouk n'a que son cheval et en 1986, le cheval étant mort pendant la saison sèche, il ne lui reste pour cultiver qu'un âne, avec l'aide du gamin de dix ans. Il déclare cependant avoir conservé un troupeau, qui se monte à 15 têtes de bovins.

Pour la campagne 1985, les résultats furent médiocres (enquête rétrospective) :

céréales : 2,42 ha, 1 050 kg récoltés, rendement 435 kg/ha,
arachide : 2,45 ha, 2 340 kg récoltés, rendement 955 kg/ha,
pour 3 attributaires (Lasouk, son fils et sa fille encore présents; sa femme n'avait pas de parcelle).

La récolte d'arachide du *diatigui* est d'à peine 800 kg; il ne peut pas conserver de semences et en prend à crédit pour la campagne suivante.

En 1986, la surface cultivée tombe à moins de 4 ha. Comme il sème beaucoup de mil pour compenser la faible surface en arachide, les cultures se répartissent de la façon suivante :

céréales : 2,86 ha, récolte 1 130 kg, rendement 395 kg/ha,
arachide : 1,03 ha, récolte 1 530 kg, rendement 1 485 kg/ha,
pour lui-même, sa femme et son petit-fils.

Sur l'arachide le rendement est bon, mais avec une force de travail aussi faible, la surface en céréales n'a pu être correctement entretenue. Sur cette récolte, il donne 300 kg de mil à des parents venus du Sine et il lui reste à peine de quoi nourrir la famille. Pour l'arachide, seulement 1 200 kg sont commercialisés, après remboursement en nature de divers emprunts, soit un revenu total de 108 000 francs pour la famille. Il faut déduire 21 000 francs de remboursement de semence et 12 500 francs payés aux *firdou* pour le déterrage à la main, travail qu'il n'a pu faire lui-même avec d'aussi faibles moyens. Il ne reste que 75 000 francs, somme dérisoire pour un carré des Terres neuves.

En mai 1987, en repassant à Diaglè Sine, nous apprenons par les voisins que Lasouk vient de partir. Il a vendu ses terres (les 10 ha de la STN) pour 150 000 francs. Et son bétail? On nous dit alors qu'il n'avait plus rien à lui, qu'il s'agissait de bêtes en confiage, appartenant pour une part à un Peul Fouta de Gallé, et pour une

autre à un Sereer qui se trouve être l'un des « richards » évoqués précédemment. De plus, un voisin nous confie qu'il aurait bu tout l'argent de la vente des terres et que sa femme, refusant de partir avec lui, s'est réfugiée chez des parents...

Ces deux destins extrêmes montrent l'amplification due aux pratiques gestionnaires. Les bons résultats agricoles du premier sont démultipliés par des prêts d'argent à des taux usuraires, des mises en location et une diversification des activités. Les résultats plus modestes au départ de l'exploitation agricole du second se réduisent progressivement à cause du manque de moyens de production et sont amputés par des charges et des remboursements de plus en plus lourds.

La comparaison des niveaux de production des années quarantevingt avec les résultats agricoles obtenus dans les premières années du projet est préalable à l'analyse de la dynamique des exploitations agricoles. Les résultats de la campagne 1987-88 font l'objet d'une analyse économique plus détaillée.

LES PRODUCTIONS AGRICOLES

Le tableau 1 rassemble les productions moyennes par exploitation, calculées sur l'échantillon d'une quarantaine d'exploitations suivi de 1985 à 1988.

Tableau 1

*Productions
par exploitation
(en kg).*

Années	Arachide	Céréales
1985	4 500	2 410
1986	4 820	2 440
1987	7 410	2 410
1988	5 910	2 180

L'arachide

L'arachide est exploitée par tous les attributaires de parcelles. Les résultats s'analysent au niveau des exploitations, mais aussi des catégories d'exploitants.

La production moyenne par exploitation atteint 7 410 kg en 1987, lors de la meilleure année. Pour l'échantillon d'exploitations comparable de 1974, la production moyenne par exploitation était de 8 150 kg, et elle atteignait 12 080 kg dans les exploitations les plus

anciennes, celles qui en étaient à leur troisième campagne agricole. C'est dire l'excellence des résultats durant les premières années. Malgré l'augmentation du nombre de travailleurs, de tels niveaux ne se retrouvent pas, la surface cultivée par actif ayant diminué de même que le rendement. La production moyenne par unité de travail-homme (UTH) était en 1974 de 2 500 kg, contre 1 700 kg seulement en 1987. Les résultats varient fortement d'une année à l'autre, en fonction des conditions climatiques; la meilleure année observée (1987) a bénéficié d'une bonne pluviométrie, comparable à celle de 1974. En divisant la production de la meilleure des quatre années par celle de la moins bonne, exploitation par exploitation, on obtient en moyenne un rapport très élevé de 3,13 (maximum 11,25-minimum 1,07) et le coefficient de variation de la moyenne des écarts individuels atteint 75%.

Cette dispersion des résultats entre exploitations s'est beaucoup accentuée. Par exemple pour Diaglè Sine (village qui obtient de loin le meilleur résultat moyen), le coefficient de variation passe de 19% en 1974 à 50% en 1987, avec des valeurs extrêmes de moins de 7 tonnes et plus de 25 tonnes récoltées. Sur l'ensemble de l'échantillon, le coefficient de variation atteint 84% en 1987. Il convient naturellement de mettre ce chiffre en relation avec la plus forte dispersion de la taille des exploitations qui, avec le temps, ont connu des trajectoires de plus en plus différenciées.

Ces évolutions sont différentes selon les catégories d'attributaires (tabl. II). La production des *diatigui* se maintient à un bon niveau par rapport à 1974, alors que celle des *sourga* et des femmes, dont le nombre s'est accru, accuse une forte baisse.

Années	<i>Diatigui</i>	<i>Sourga</i>	Femmes
1974	3 640	1 920	1 120
1987	3 160	1 340	710

Tableau II

*Production moyenne
d'arachide
selon le statut
des attributaires (en kg).*

Les céréales

La production moyenne de céréales par exploitation apparaît remarquablement stable d'une année à l'autre, mais les effectifs de population étaient bien inférieurs en 1974. Le disponible céréalier par habitant atteignait alors 360 kg (470 kg à Diaglè Sine, en troisième année de culture), il n'est plus que de 220 kg en 1987, chiffre qui correspond à la simple satisfaction de l'autoconsommation. Là aussi, le rendement moyen a baissé : 640 kg/ha en 1987, contre 870 en 1974. Le départ de l'encadrement, qui exerçait un certain contrôle

sur les surfaces et l'entretien des cultures, y est pour quelque chose. Désormais les agriculteurs se contentent de couvrir les besoins en céréales avec un minimum de travail, la priorité étant donnée à la culture de l'arachide (ce qui était déjà vrai par le passé, mais dans une moindre mesure tant que la STN était présente). Ce comportement était observé dès 1974 chez les agriculteurs autochtones : les Sereer se conforment maintenant à une pratique générale.

La stabilité moyenne observée sur les quatre années recouvre, comme pour l'arachide, une variabilité considérable entre exploitations. Le même calcul, basé sur la meilleure année et la moins bonne, donne en moyenne un rapport de 2,36 (maximum 11,25- minimum 1,07) et le coefficient de variation de la moyenne des écarts individuels est, là aussi, de 75%. Bien entendu, cette variabilité affecte également le disponible céréalier par habitant, avec des extrêmes de 50 et 510 kg en 1987 (coefficient de variation de 46%). La comparaison avec l'année 1974 (tabl. III) fait apparaître une proportion accrue d'exploitations en déficit vivrier (moins de 200 kg par habitant) et une quasi-disparition de celles en fort excédent (plus de 400 kg).

Tableau III

*Distribution
des exploitations
selon la disponibilité
en céréales
par habitant.*

	1974	1987
Moins de 100 kg	3	4
100 à 200	8	13
200 à 400	14	21
Plus de 400	13	3
Ensemble	38	41

L'indice synthétique de la performance agricole

Cet indice prend en compte les productions arachidière et céréalière. On obtient ainsi, de manière évidemment théorique, un « produit agricole brut » (PAB) qui peut être ramené à l'unité de travail-homme (UTH) et à l'unité de surface (l'hectare), ce qui a pour intérêt de permettre des comparaisons.

En moyenne, sur l'ensemble de l'échantillon de 1987, le PAB par UTH (qui peut être considéré comme un indice de rémunération de l'agent économique) s'élève à 175 000 francs, et le PAB à l'hectare (indice de productivité du facteur terre) à 82 000 francs. Pour comparer ces résultats avec ceux obtenus en 1974, il faut faire les mêmes calculs avec les prix au producteur de l'époque. On constate alors une régression de 34% pour le PAB/UTH et de 21% pour le PAB/ha, résultant de la diminution de la surface cultivée par actif et de la baisse des rendements.

Là encore, la dispersion est très forte : le croisement du PAB par UTH et du PAB à l'ha (fig.1 et tabl. iv) permet de distinguer nettement trois groupes (que l'on pourrait nommer « groupes d'efficacité », notion qui sera utilisée plus loin). Le tableau iv classe les exploitations d'après les revenus obtenus en 1987.

PAB par UTH (milliers de francs CFA)	PAB à l'hectare				
	< 50	50-75	75-100	>100	Total
< 100	5	3	-	-	8
100 - 200	1	12	6	1	20
> 200	-	-	5	8	13
Total	6	15	11	9	41

Tableau iv

Distribution des exploitations selon le PAB par UTH et le PAB à l'hectare.

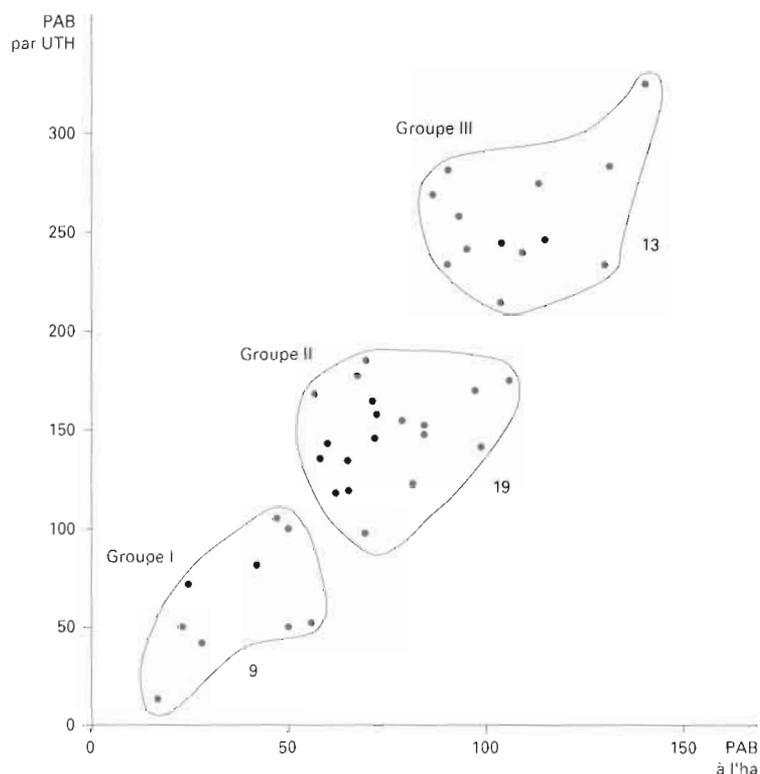


Figure 1

Groupes « d'efficacité agricole » chez les Sereer des Terres neuves en 1987 (PAB en milliers de francs).

Comme par le passé (1973 et 1974), on constate une corrélation positive très nette entre les deux facteurs (ce qui signifie que la surface par UTH varie beaucoup moins que le PAB par ha). Il apparaît clairement que les exploitations les plus performantes, en termes de revenus obtenus, sont celles qui valorisent à la fois la productivité de la terre et du travail.

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES DES EXPLOITATIONS

L'étude des résultats économiques des agriculteurs porte sur la campagne 1987-1988, pour laquelle les données sont les plus complètes et les plus fiables. Cette année-là, l'échantillon comprend 41 exploitations réparties dans 4 villages (Diaglé Sine, Diamaiguène, Keur Daouda et Méréto).

L'enquête sur les revenus et les dépenses s'est déroulée de façon rétrospective, mais avec plusieurs passages (en nombre variable selon les cas) au cours de l'année 1988. Il s'agissait d'enregistrer, sur un cycle agricole en partant de la dernière récolte (fin 1987), les mouvements monétaires significatifs, sachant qu'ils ont essentiellement lieu après la « traite » (après l'encaissement des revenus de l'arachide), pendant la saison sèche. Il ne s'agissait pas d'un suivi des entrées et sorties d'argent, tel qu'on peut le pratiquer sur de très petits échantillons, avec des passages quasi quotidiens, et souvent des résultats décevants, eu égard au travail que cela représente. En effet, on s'aperçoit finalement que trop de choses échappent et qu'une comptabilité précise est illusoire. Il n'est sans doute pas inutile d'évoquer ici quelques difficultés liées à ce type d'enquêtes :

il est malaisé de recueillir des données cohérentes, du fait de l'existence de différents niveaux de gestion : l'individu, le ménage, le carré... ;

beaucoup d'incertitudes interviennent quant à l'imputation des recettes et des dépenses dans le temps. De nombreux mouvements d'argent sont différés sur des durées variables, avec ou sans intérêt, mises en gage et autres complications... ;

la gestion d'opportunités : de nombreuses dépenses incontournables (notamment des obligations à caractère social) entraînent la recherche de liquidités immédiates, d'où la vente d'un bien quelconque uniquement pour couvrir ce besoin, et de façon urgente ;

les remboursements peuvent s'effectuer soit en nature (sacs d'arachide, parfois animaux), soit en argent, ce qui provoque de nombreuses confusions, particulièrement dans la gestion des semences d'arachide ;

enfin, il est bien difficile de savoir ce que dépensent les femmes ; épargnent-elles et de quelle façon ?

L'intérêt majeur de l'enquête rétrospective avec plusieurs passages (qui s'apparente souvent à des entretiens informels) est de montrer l'extraordinaire variété des situations, des motivations, des comportements, des trajectoires familiales.

Il est malaisé de présenter des budgets familiaux cohérents, car les données disponibles ne sont pas homogènes. Selon les cas, elles concernent les seuls *diatigui*, les ménages ou l'ensemble de la famille. D'autre part, il va de soi que les dépenses sont plus nombreuses, plus étalées dans le temps et donc plus difficiles à appréhender que les revenus.

Les revenus

LA COMMERCIALISATION DE L'ARACHIDE

Le revenu tiré de la commercialisation de l'arachide (« la traite ») constitue la seule donnée relativement fiable et accessible : chaque attributaire d'une parcelle d'arachide (ou « actif exploitant ») connaît en principe le résultat de la pesée individuelle de la quantité livrée, et donc la somme qui lui revient. Il est alors possible de ventiler ces revenus selon le statut des 216 attributaires de parcelles d'arachide que comprenait l'échantillon.

À partir des résultats de la campagne agricole, la valeur théorique de la production d'arachide est calculée pour chaque cuisine au prix de 90 francs le kg en coques et en déduisant le coût de la semence, estimé en moyenne à 12 000 francs par hectare. Sur ces bases, le revenu moyen par exploitation s'établit à 600 000 francs.

Pour la campagne 1974-75, avec un prix payé au producteur de 43 francs par kg/coques, le revenu par exploitation était en moyenne de 317 000 francs en francs courants :

- 478 000 francs à Diaglè Sine (colons de 3^e année),
- 275 000 francs à Diamaguène (colons de 2^e année),
- 210 000 francs à Keur Daouda (colons de 1^{ère} année).

Au moment de l'installation, les revenus de l'arachide augmentaient d'une année sur l'autre. En 1987, le revenu moyen ne serait plus que de 283 000 francs en tenant compte de l'inflation. Les chiffres mettent en évidence une forte régression.

La comparaison des années de référence fait aussi ressortir une très forte accentuation de la dispersion des revenus de l'arachide entre les exploitations. Les plus performantes ne cessent d'améliorer leurs résultats, alors que d'autres sont en totale perte de vitesse. Le coefficient de variation passe de 46% sur l'échantillon de 1974 à 86% sur celui de 1987.

Tableau v

Revenus
de l'arachide
selon les statuts
des attributaires
en 1987.

Statut	Effectifs	Milliers de F CFA	Coefficient de variation %
<i>Diatigui</i>	41	249	90
1 ^{re} épouse de <i>diatigui</i>	36	70	70
2 ^e épouse de <i>diatigui</i>	16	62	81
3 ^e et 4 ^e épouse de <i>diatigui</i>	4	48	73
Chef de ménage	14	167	93
Épouse de chef de ménage	17	38	60
Autre homme	20	77	67
Autre femme	14	33	81
Enfant	7	29	61
Navétane *	47	105	46

(* nota : dans le cas des navétanes, le remboursement des semences à leur *diatigui*, soit en nature soit en argent, est déduit).

Selon les trois catégories de statut, ces revenus se répartissent, en 1987, à 43% pour les *diatigui*, 19% pour les femmes et 38% pour les *sourga* (tabl. v). La part revenant aux femmes et aux *sourga* est globalement en augmentation par rapport à 1974, mais du fait de leur accroissement relatif en nombre les moyennes par individu de ces deux catégories ont diminué : le revenu moyen d'une femme passe de 30% de celui d'un *diatigui* en 1974 à 20% en 1987; celui d'un *sourga* de 57% à 43%. Autrement dit, lorsque la main-d'œuvre disponible sur l'exploitation augmente, c'est en premier lieu le *diatigui* qui en retire les bénéfices.

Ces résultats manifestent une cohérence remarquable et donnent une bonne idée de la répartition des revenus individuels au sein de l'exploitation. Les coefficients de variation calculés par catégorie sont particulièrement élevés pour les *diatigui* et les chefs de ménage, en revanche cet indice prend sa valeur minimale dans le cas des navétanes, qui obtiennent des résultats beaucoup plus homogènes.

LA VENTE DE CÉRÉALES

Cette vente ne touche que les surplus, en quantités toujours très modestes. Ils sont écoulés soit le lundi au marché de Méréto (les commerçants achètent au kilo ou par sacs), soit directement à d'autres agriculteurs, et dans ce cas la vente s'effectue le plus souvent à crédit, les demandeurs étant des gens « dans le besoin », qui n'ont pas d'argent. Cela relève donc en général de l'usure. Parfois on vend du mil à la récolte pour couvrir un besoin d'argent pressant, alors qu'on ne dispose pas de surplus. Il faudra en racheter au moment de la soudure, beaucoup plus cher évidemment.

Vendre du mil peut donc révéler, selon les cas, l'aisance ou au contraire la pauvreté. Quelques ventes de mil sont pratiquées par des *sourga*, navétanes ou non, en quantités très faibles. En effet, certains sèment un petit champ de mil (en général très mal entretenu) dans le but de disposer d'un peu d'argent avant la commercialisation de l'arachide. Significative en 1985, cette pratique l'était beaucoup moins les années suivantes. On relève également l'échange de mil contre du riz par très petites quantités dans les boutiques de village, à raison de deux mesures pour une. Enfin, il faut tenir compte aussi des dons à des parents, effectués sur place ou envoyés dans le Sine.

LES VENTES DE BÉTAIL

Elles touchent des animaux de travail, bœufs ou chevaux, et des bovins et petits ruminants du troupeau. Les transactions doivent être analysées avec certaines précautions, car les ventes de bétail n'ont pas toujours la même signification; elles répondent à différentes motivations :

le simple remplacement des animaux de travail (par exemple un cheval peut être vendu pour en racheter un autre, ou échangé avec paiement d'une soulte en argent dans un sens ou dans l'autre). Le renouvellement des bœufs de travail se fait souvent après embouche, forme de transition avec :

l'embouche proprement dite, c'est-à-dire l'achat d'animaux maigres avec revente après engraissement ;

cette embouche peut aussi prendre la forme d'une pure spéculation, c'est-à-dire achat/vente en fonction des fluctuations des prix, ce qui se rapproche de l'activité dite de *téfanké* (maquignon);

la décapitalisation, pour faire face à des besoins d'argent importants.

Fondamentalement, le bétail joue une fonction d'épargne (« c'est la banque »), ce qui explique d'ailleurs l'importance du bétail confié. Mais la différence est grande entre les colons les plus riches qui gèrent une véritable exploitation du troupeau, source d'un revenu régulier, et ceux pour lesquels la possession de quelques têtes difficilement acquises ne représente guère plus qu'une réserve permettant de faire face à d'éventuelles difficultés monétaires. À cet égard, il n'est pas rare de voir des animaux vendus à perte : on achète cher au moment de la traite quand on a de l'argent disponible, et l'on peut être amené par la suite à revendre à perte pour couvrir un besoin d'argent imprévu.

LES AUTRES REVENUS

Ces revenus n'ont en général qu'une importance marginale, mais ils proviennent d'activités variées :

- le commerce (petits boutiquiers de village, vente de différents produits sur le marché hebdomadaire de Méréto);

- la location de cases aux familles de charbonniers Peul Fouta;

- les transports par charrette pour évacuer du charbon de bois notamment, ou amener les produits de contrebande achetés en Gambie;

- la coupe de bois, ou simplement la revente avec bénéfice de permis de coupe que l'on a pu obtenir du Service des Eaux et Forêts;

- la location d'animaux de travail (par exemple 25 000 francs pour une paire de bœufs pendant la période des cultures);

- la fabrication et le commerce du « sounp-sounp » (alcool obtenu par des distillations sauvages) notamment chez les catholiques de Keur-Daouda;

- quelques cas de travail artisanal, comme le tressage de nattes...;

- les activités des femmes, très mal connues et impossibles à chiffrer, comme la tenue de gargote au marché...

Beaucoup de ces activités sont liées au développement du marché hebdomadaire de Méréto.

L'encaissement de parts de dot pour le mariage des filles déplace des sommes considérables. Ces sommes sont la plupart du temps immédiatement dépensées pour les obligations sociales et ne donnent pas lieu à une épargne (sauf peut-être des achats de bijoux pour les femmes).

Les dépenses

Elles sont évidemment plus variées et plus difficiles à enregistrer que les recettes. Quelques postes de dépense significatifs ont été évalués, sans chercher à reconstituer un budget où recettes et dépenses s'équilibreraient; cet exercice serait parfaitement irréaliste. Elles peuvent être regroupées sous plusieurs rubriques.

LES DÉPENSES D'EXPLOITATION

Cette rubrique regroupe :

- les remboursements de semences de la campagne 1987, soit prises à crédit à la Sodefitec (ne concerne que les exploitations qui participaient, cette année-là, à l'opération « arachides de bouche »), soit empruntées ailleurs et remboursées avec intérêt usuraire;

les achats de semence pour la campagne à venir, payés au comptant ;

la location de matériel ou d'animaux de traction (elle se paye en général à la traite) ;

le travail des *firdou* pour la récolte du mil et surtout le battage de l'arachide, payé aussi à la traite ;

l'achat de fanes d'arachide (*ngogne*) pour la nourriture des animaux du carré, si la récolte personnelle est insuffisante ;

la rémunération des bergers pour la garde des troupeaux pendant l'hivernage (ils sont payés à la traite) ;

éventuellement diverses cotisations, pour le pompage de l'eau par exemple, lorsqu'il existe un forage avec moteur (sommes généralement faibles et difficiles à enregistrer).

L'ACHAT DE CÉRÉALES

Les céréales sont achetées au comptant sur le marché, mais le plus souvent à crédit auprès des agriculteurs qui disposent de surplus. Cet emprunt sera remboursé à la traite suivante, avec intérêt usuraire, le plus souvent en argent. Certains emprunts de mil sont remboursés en nature sur la nouvelle récolte, sans intérêt : il s'agit dans ce cas de « dépannages ». Le riz s'achète par sacs de 50 kg. La consommation s'est généralisée par rapport à la période « pionnière », jusqu'à devenir quasi quotidienne dans certaines familles. L'achat par sacs (qui se faisait en contrebande avec la Gambie jusqu'en 1988) peut être considéré comme un indicateur significatif de l'aisance de la famille.

L'IMPÔT DE CAPITATION

Les chefs de ménage payent cet impôt, 1 000 francs par personne adulte, pour eux-mêmes et pour les femmes. Il est assez fréquent que les *diatigui* payent l'impôt pour leurs navétanes (soit qu'il s'agisse d'une sorte de « prime », soit qu'ils y soient contraints si le navétane est parti sans laisser cette somme). Ils prennent aussi en charge la scolarité des enfants, la santé, des soins vétérinaires éventuellement.

LES DÉPENSES À CARACTÈRE SOCIAL

Elles ont lieu sur place dans les Terres neuves pour acquitter des dots et couvrir des événements familiaux comme les baptêmes, circoncisions... Elles prennent aussi la forme de dons d'argent envoyés au Sine ou remis aux visiteurs (car on se déplace dans les deux sens). Le poste des voyages est souvent très important.

Presque toujours, il s'agit d'aller au village d'origine, ce qui occasionne des dépenses considérables, comprenant : le coût du transport (« le billet », plus ou moins 5 000 francs aller-retour par personne) et les participations aux funérailles et autres événements familiaux, les paiements de parts de dots, les cadeaux à la famille...

LES ACHATS D'ANIMAUX

Ils peuvent être considérés comme un investissement dans le cas d'animaux de travail nécessaires pour les cultures, ou comme une épargne s'il s'agit d'accroître les effectifs du troupeau. Mais la distinction n'est pas toujours aisée et il est plus simple de conserver cette rubrique en tant que telle.

LES DETTES

Elles sont remboursées au moment de la traite (en 1988) en argent (quelquefois en nature, c'est-à-dire sous forme de sacs d'arachide).

Les budgets familiaux

À partir du montant total des ventes d'arachide en 1987 par carré (cette donnée étant connue de façon exhaustive), il est possible de distinguer la part qui revient aux *diatigui*, celle de l'ensemble de la famille et celle des navétanes.

Tableau vi

Vente d'arachide
en 1987-1988
(en milliers de francs).

	<i>Diatigui</i>	Famille	Navétanes	Total carré
Totaux	11 298	19 062	5 220	24 282
Moyennes	276	465	127	592
%	46,5	78,5	21,5	100

Il ne sera pas tenu compte des budgets des navétanes, qui représentent près de 22% du total des ventes d'arachide¹. Sont également éliminés des relevés quelques individus pour lesquels les renseignements obtenus sont insuffisants. Reste un échantillon dans lequel 64% des ventes d'arachide effectuées par les familles sont prises en compte. Sur cette base (c'est-à-dire des données aussi fiables que possible), on peut cumuler les principaux postes de revenus (tabl. vii).

En retranchant de ce total les charges d'exploitation soit 1 737 000 francs, on obtient un revenu « disponible » de 15 660 000 francs pour 40 exploitations, soit une moyenne de 392 000 francs, les extrêmes allant de 0 à 2,5 millions. Les valeurs absolues n'ont

1. Les revenus des navétanes sont individuels. En 1987, pour 47 navétanes (sans partie de Véchanillon, le revenu net moyen était de 105 000 francs (extrêmes 35 000 et 202 000 francs). Après satisfaction de besoins personnels, une part considérable de ces sommes est répartie au titre caisses à la famille, épargne notamment pour constituer les dots).

guère de signification, l'important étant dans la répartition. Ainsi, les ventes d'arachide et d'animaux assurent plus de 90% des rentrées d'argent (respectivement 70% et 21%), et les charges d'exploitation absorbent globalement 10% du total des ressources.

Vente arachide	12 229
Vente céréales	349
Vente animaux	3 638
Dots reçues	350
Autres revenus	831
Total	17 397

Tableau vii

*Les revenus
(en milliers de francs).*

Si l'on retranche le « total des dépenses connues » (tabl. viii) du revenu disponible, on obtient un solde qui peut être exprimé en pourcentage.

	Montant	%
Remboursement de dettes	520	4,3
École, santé, impôt	910	7,6
Achat de mil	479	4,0
Achat de riz	838	7,0
Achat d'animaux	2 312	19,3
Achat de matériel	198	1,6
Achats personnels	316	2,6
Dépenses sociales aux TN	791	6,6
Dots payées	1 210	10,1
Voyages et dépenses au Sine	3 280	27,3
Envois au Sine, dons aux visiteurs	621	5,2
Prêts d'argent	523	4,4
Total des dépenses connues	11 998	100,0

Tableau viii

*Les principaux
postes de dépenses
(en milliers de francs).*

En moyenne pour l'ensemble de l'échantillon, les dépenses qui ont pu être chiffrées représentent 77% du revenu disponible; le reste est consacré aux dépenses courantes impossibles à enregistrer et, éventuellement, à l'épargne. Naturellement, la dispersion est très forte selon les exploitations, allant de 20% seulement à des valeurs supérieures à 100%. Les dépenses sont alors supérieures aux recettes : c'est le cas dans 8 exploitations. Un endettement a été constaté dans 17 familles au total avec une moyenne (peu significative) de 50 000 francs, certainement inférieure à la réalité.

Plutôt que les chiffres en eux-mêmes, l'intérêt est de repérer différentes situations par l'importance et l'origine des revenus, l'existence de surplus monétaires et leur utilisation (épargne, usure...), l'importance des dépenses à caractère social, et des transferts vers les villages d'origine. La part des dépenses sociales doit en parti-

culier être soulignée : elle est en moyenne de 49% du total des dépenses connues, dont 32% pour ce qui peut être considéré comme allant au Sine. Là aussi, la dispersion est très forte, toutes les situations étant possibles, entre des familles qui ne supportent aucune charge dans le Sine et d'autres qui y transfèrent l'essentiel des revenus acquis.

Les résultats des seuls chefs d'exploitation constituent un ensemble de données homogènes qui permet de définir le « profil » de chacun d'entre eux et de dresser une typologie.

En partant du revenu de l'arachide commercialisée par les *diatigui*, on déduit ce qui peut être considéré comme des charges inévitables, à savoir : les dépenses d'exploitation et également le poste école, santé, impôt. À partir du revenu restant, que l'on peut dénommer « net arachide », une classification est établie. On identifie quatre groupes de *diatigui*, selon trois paliers de revenus (50, 100, et 300 000 francs) qui peuvent être mis en relation d'une part avec l'importance de l'exploitation, définie par la surface cultivée, et d'autre part avec les « groupes d'efficacité » précédemment identifiés par le croisement du produit par UTH et du produit à l'hectare (notés 1 à 3).

Groupes « Revenu Arachide »*	Surface cultivée (ha)					Groupe d'efficacité			Appré- ciation
	< 5	5 à 10	10 à 15	15 à 25	Total	1	2	3	
4 (> 300)	-	3	5	4	12	-	3	9	R 10
3 (100 à 300)	1	4	6	-	11	2	7	2	E 1
2 (50 à 100)	3	3	2	-	8	-	8	-	E 2
1 (< 50)	6	2	2	-	10	7	3	-	E 6
Total	10	12	15	4	41	9	21	11	

* en milliers de francs.

Tableau ix

Éléments de classification.

Globalement, il existe une bonne corrélation avec l'importance des surfaces cultivées, et avec le niveau d'efficacité. Le tableau peut être complété par une appréciation plus subjective, intégrant toutes les informations rassemblées, en termes de réussite ou d'échec. D'après ce critère, à la fois simple et pertinent, les chefs d'exploitation se rangent en trois situations :

- la réussite est incontestable (10 cas, notés « R » dans le tableau),
- l'échec est évident (9 cas, notés « E »),
- situations intermédiaires (22 cas, non notés).

Le groupe 4 (au-dessus de 300 000 francs de « revenu net arachide » du *diatigu*) contient tous les cas considérés comme des « réussites ». Dans ce groupe la surface cultivée varie de 6 à 25 ha et l'indice d'efficacité est de 2 ou 3. Les trois plus grandes exploitations, qui dépassent les 20 ha mis en culture, sont représentatives des exploitants les plus riches de toute la zone des Terres neuves.

Le groupe 3 (entre 100 et 300 000 francs) contient un cas d'échec, la surface est comprise entre 4,5 et 13,5 ha, et l'efficacité varie de 1 à 3.

Les groupes 1 et 2 (moins de 100 000 francs) contiennent 8 cas d'échec sur 18 exploitations. Ils peuvent être assimilés, même si la proportion d'échecs est plus forte dans le groupe 1. La surface cultivée (de 1,2 à 14 ha) varie autant que dans le groupe 3, mais la performance est notée seulement 1 ou 2.

L'analyse des données de production et des budgets a montré que la disparité dans les performances agricoles et les résultats économiques est forte et de plus en plus marquée. La présentation d'itinéraires de colons sereer sera le moyen d'évoquer la dimension sociale et humaine prise par le projet.

ITINÉRAIRES D'EXPLOITATIONS

Chacune des exploitations de l'échantillon présente ses particularités. Il serait fastidieux de restituer toutes celles qui furent enregistrées au cours des enquêtes. Cependant, il paraît intéressant d'illustrer la diversité des situations en présentant une dizaine de cas particulièrement représentatifs. Le tableau x montre comment ces exemples se situent dans les groupes déjà identifiés d'après les données statistiques analysées ci-dessus.

Taille des exploitations	Groupes de revenu (arachide <i>diatigu</i>)			
	4	3	2	1
Grandes (> 11 ha)	DS 1 DS 8 KD 14 DM 1 DM 5 DS 3 DS 9	DS 4 MT 2 DM 9 DS 5	DM 8	KD 11
Moyennes (6,5 à 11 ha)	DS 7 KD 4 KD 5 KD 2	DS 7 DS 6 DS 10 DM 4	MT 1 DM 3 KD 3	KD 10 MT 3 KD 8
Petites (< 6,5 ha)	KD 6	DM 7 KD 13 DM 2	KD 12 KD 1 DM 13 KD 9	DM 11 DM 12 DM 14 DM 6 KD 7 DM 10

Tableau x

*Repérage des études de cas**

* Les initiales sont celles des villages de Diaglè-Sine, Diamaquène, Keur-Daouda et Mérito. Les caractères gras désignent les cas qui ont été retenus et présentés.

« La famille unie » : Moussa F. (Diaglè Sine - DS 1)

Ce carré comprend trois ménages, le père âgé de 65 ans et deux fils mariés. Il présente la particularité d'échapper au modèle habituel des budgets individualisés : tout l'argent de la famille est mis en commun et géré par l'un des fils. Ce dernier a repris depuis 1985 les terres d'un oncle maternel, reparti dans le Sine : l'exploitation dispose donc de deux lots STN (25,5 ha en tout, avec les défrichements spontanés). Elle a fonctionné correctement dès l'installation, mais c'est depuis 1985, avec simultanément le retour du fils qui travaillait comme animateur depuis trois ans dans un autre village, qu'elle a réellement « décollé ». En 1987, elle comprend 12 actifs-exploitants (le père et les deux fils, une fille divorcée, trois épouses et quatre navétanes, dont un marié) et cultive 22 ha avec trois paires de bœufs et deux chevaux, trois semoirs et quatre outils de sarclage. La notion de *diatigui* perd ici son sens habituel : le père a bien une parcelle d'arachide individuelle, mais l'essentiel de la production provient des parcelles communes aux deux fils, et le tout est cultivé en commun. Le véritable chef d'exploitation serait plutôt le fils qui assure la gestion de l'ensemble, y compris les parcelles des femmes. Chacun lui demande de l'argent pour ses besoins personnels, mais l'essentiel est investi dans la construction d'une maison à Fatick, sur une concession que la famille possède depuis longtemps, avant la migration aux Terres neuves. Environ trois millions de francs ont déjà été dépensés : un million provenant de la récolte en 1986, un million de la récolte en 1987 et un million issu de la vente de bétail (mais il reste encore beaucoup à payer).

L'itinéraire du père de famille mérite d'être évoqué : enfant, il a participé à la migration « forcée » des Sereer dans les Terres neuves de Kafrine, où son père a été chef de village. Il s'y est marié, y a vécu jusqu'à l'âge de 30 ans, puis est retourné dans le carré d'origine de son père, pour y être *yal mbind*. Ayant appris le métier de tailleur, il allait pendant la saison sèche faire de la couture à Gandiaye; il avait aussi une charrette et faisait des transports. C'est ainsi qu'il a pu acquérir une concession à Fatick, où il s'est installé vers 1963-64. Il cultivait alors beaucoup d'arachide, sur des terres familiales ou empruntées, mais ne faisait pas de mil. Il donnait également des crédits pendant l'hivernage. En 1972, lors de la campagne de recrutement des colons, il a tout de suite été intéressé car, dit-il, il avait l'expérience de Kafrine.

Tous les enfants (une fille et quatre fils) ont commencé l'école à Fatick. Lors du départ aux Terres neuves, l'aînée était déjà mariée à

Dakar; après son brevet le second a été mis au lycée à Kaolack, il a poursuivi ses études à l'Université à Dakar, obtenu une licence et il est maintenant professeur à Matam. Les deux suivants n'ont pas été au-delà du certificat d'études et sont donc restés aux Terres neuves. Le dernier a obtenu son certificat d'étude à Koumpentoum et a rejoint le frère aîné à Dakar comme lycéen, puis il l'a suivi à Matam.

Le revenu tiré de l'arachide par l'ensemble de la famille (les navétanes exclus) s'élève à environ 1 600 000 francs, plus 1 000 000 de vente de bétail et quelques petites sommes (un peu de mil vendu, une petite dot encaissée pour le remariage de la fille, la location de cases à une famille de Peuls-Fouta). Outre la maison de Fatick, la famille a fait face en 1988 aux dépenses occasionnées par trois mariages : 500 000 francs (dot comprise) pour celui du troisième fils, qui avait divorcé l'année précédente et a pris une autre épouse dans le Sine; 150 000 pour celui du professeur (il paye la dot lui-même; par ailleurs, il participe aussi aux dépenses pour la maison) et 15 000 pour celui de la fille divorcée, qui se remarie à Tambacounda. Il faut ajouter beaucoup de frais de voyages, au Sine, à Dakar et ailleurs (le père, âgé et malade, s'est déplacé neuf fois dans l'année). La consommation de riz (3 ou 4 kg par jour), de sucre et de thé est très importante, on peut estimer cette dépense à près de 25 000 francs par mois. Autre poste important, les dépenses pour la scolarité du dernier fils (au moins 100 000 francs par an, en plus de l'aide de son grand frère).

Ce cas est une bonne illustration d'une stratégie familiale multilocale, financée par un excellent revenu aux Terres neuves. L'épargne est investie d'abord dans la constitution d'un troupeau (plus de 50 têtes de bovins), maintenant dans la maison « au pays », sans oublier la réussite scolaire qui est une préoccupation importante. En revanche, aucune aide n'est accordée à des parents dans le Sine et peu de dépenses sont à caractère social en dehors des événements familiaux.

On pourrait penser que cette cohésion familiale s'explique par la monogamie². Dans le cas présent, le père a eu, avant la migration, deux autres épouses qui ont divorcé sans enfants. Mais il a contracté par la suite un autre mariage avec une femme qui habite à Kaolack et dont il a un fils (ils ne sont jamais venus aux Terres neuves), et il envisage de se retirer à Fatick avec elle, ce avec quoi les fils ne sont pas d'accord. Il existe un risque de conflit qui remettrait en cause la cohésion familiale actuelle. Un autre conflit est également sous-jacent : le fils qui est le gestionnaire effectif de l'exploitation et qui a travaillé un temps comme animateur dans une ONG, voudrait développer l'embouche bovine et créer un

2. Les rivalités entre les fils de ménages polygames sont très fréquentes et aboutissent à des divisions au sein de la famille.

élevage de poulets. Il pense aussi à un projet de maraîchage dans les niayes près de Dakar, comme activité de saison sèche. On lui prêterait de la terre, mais il faut acheter une pompe. Or, le père a peur d'investir et s'oppose à ces projets : classique conflit de générations...

« L'affairiste » : Mbar F. (Diamaguène - DM 1)

Gros producteur d'arachide, éleveur, prêteur, affairiste, cet homme encore jeune est sans doute le plus riche des Sereer des Terres neuves. Agé d'environ 30 ans lors de l'installation en 1973, il est arrivé avec deux épouses, un cheval et une somme d'environ 70 000 francs. Dès le début, il a prêté de l'argent et très vite investi dans l'achat de bétail, qu'il confiait alors aux Peuls du village voisin. Dans son village du Sine, où il était *yal ngak* dans le carré de son frère aîné, il se consacrait déjà au commerce du bétail, achetant et revendant sur les marchés locaux.

Dès 1979 il était « El Hadj », après un pèlerinage à la Mecque. Il a maintenant deux épouses supplémentaires et, depuis 1987, une cinquième à Dakar (qui lui a été « donnée », sans payer de dot, ainsi que cela se fait pour les marabouts). Il possède une maison dans la banlieue de Dakar, achetée 1 100 000 francs il y a six ans et louée à un parent. Il vient de payer 500 000 francs pour l'achat d'une autre parcelle à bâtir.

Pendant l'hivernage 1987, le carré rassemble 25 personnes : le *diatigui*, sa mère, quatre femmes, douze enfants (l'aîné a 14 ans), six navétanes et un berger. L'année précédente, il hébergeait en plus un cousin et sa famille, qui a créé son propre carré. Dès 1976 (très bonne année), il employait cinq *sourga*, ensuite au moins quatre et même huit au maximum. L'un d'eux est présent depuis plusieurs années et fait fonction de « *sourga* en chef », responsable des cultures pendant les fréquentes absences du *diatigui*. La force de traction utilisée est constituée de 3 chevaux et 2 paires de bœufs.

La surface disponible n'est que de 15 ha (le lot STN et 5 ha défrichés en plus), ce qui signifie que jusqu'à présent il emprunte beaucoup de terres (21 ha cultivés en 1977, 28 en 1986). Mais depuis 1986, il s'est fait attribuer par la Communauté rurale 20 ha de forêt qui sont en cours de défrichage, en mettant à profit la présence des charbonniers ; en 1988, 4 ha ont été mis en culture pour la première fois. Il envisage de s'installer sur ces nouvelles terres, assez éloignées du village, à condition d'obtenir l'autorisation de creuser un puits.

La récolte totale d'arachide pour la campagne 1987 est de 23 tonnes, avec un bon rendement de 1 500 kg/ha, dont 12 tonnes pour le *diatigui*. Sur les 200 sacs de la récolte, il en garde 60 pour la semence : une grande partie sera prêtée avec intérêt (on rend 2 sacs pour 1, y compris pour ses propres navétanes). La part commercialisée représenterait donc une somme de 780 000 francs, mais ce revenu est tout à fait théorique : il faudrait prendre en compte ce qu'il reçoit en remboursements. Il en va de même pour les autres revenus, qu'il est impossible de chiffrer. Il faut dire que le personnage est assez fruste, illettré, qu'il ne tient pas de comptabilité, et reste très évasif sur beaucoup de questions...

Concernant l'élevage, on a dénombré 96 têtes de bovins dans son troupeau en 1988, mais il en possède plus de 100 autres données en confiage, dans divers villages. 27 chevaux et juments sont confiés ou loués, 6 paires de bœufs de travail sont loués (à 25 000 francs pour la campagne agricole), 8 autres sont prêtées à des parents. Il a vendu des bœufs directement à Dakar, sortis du troupeau ou achetés et revendus, mais ne sait plus combien. Il nous dit seulement qu'il doit aller à Dakar pour tenter de récupérer 1 million de francs encore dus sur cette vente... Il fait également le commerce de moutons, vendus à Dakar pour la fête de la Tabaski. Autre source de revenu : il est « patron charbonnier », mais de façon fictive, c'est-à-dire que grâce à des relations il achète des permis au Service des Eaux et Forêts, pour les revendre à des exploitants Peuls-Fouta ; en 1987, il en avait six qui ont rapporté 100 000 francs chacun.

Mbar F. dit avoir eu un compte en banque, mais il préfère « faire travailler l'argent » lui-même : acheter, vendre et prêter (prêts d'argent à 100% d'intérêt). En 1988, il estime qu'on lui doit environ 1,5 million aux Terres neuves et au moins autant à Dakar, où il prête également à des particuliers qui remboursent par mensualités (notamment pour les « moutons de Tabaski », vendus à crédit).

Il est évidemment aussi difficile de chiffrer les dépenses du carré. L'arachide commercialisée par les femmes représente au total 175 000 francs dont elles disposent pour leurs besoins personnels. Le chef de carré a acheté un moulin à mil, ce qui peut être considéré comme un investissement (575 000 francs ; il n'y en avait pas dans le village et il demande 25 francs par kg moulu). Ses dépenses de voyages, au Sine et à Dakar, doivent être considérables. En revanche, les cadeaux pour la famille dans le Sine apparaissent modestes : 100 000 francs pour des funérailles, 120 000 donnés aux visiteurs de passage. Mais il a aussi un troupeau dans le Sine et son petit frère qui est là-bas peut vendre des animaux en cas de besoin pour des événements familiaux.

Il n'est jamais trop tard pour réussir... : *Ousmane D. (Diamaguène - DM 5)*

Cette exploitation constitue un cas assez particulier, illustrant l'importance que peut prendre le recours aux navétanes. Il s'agit en effet d'un homme très âgé (il dit avoir 90 ans), Toucouleur mais ayant toujours vécu parmi les Sereer. Originaire d'un village proche de Thiès, il part très tôt travailler comme manœuvre à Dakar en saison sèche, dans les grosses maisons de commerce de l'époque. Vers 1930, il devient chef d'équipe chez un commerçant européen de Khombole, où il reste 15 ans. Il s'installe ensuite près de Fatick, où il épouse une femme sereer (il avait déjà divorcé deux fois) et cultive sur des terres empruntées. Cette femme venant à décéder, il en épouse une quatrième, toucouleur, avec laquelle il part comme colon pour les Terres neuves (1973). À son âge et sans moyens, il obtient peu de résultats ; le carré végété. Mais en 1985, il divorce à nouveau et se remarie avec une veuve sereer du village voisin de Félane, et ce curieux couple prend un nouveau départ étonnant. Sans charges de famille ni l'un ni l'autre, incapables de travailler eux-mêmes avec un attelage, ils investissent tout ce qu'ils ont pour attirer des navétanes : bon équipement, fourniture de semences, bonne nourriture (pendant l'hivernage, il y a toujours du riz au repas de midi).

En 1987, les résultats explosent : il y a trois navétanes, dont un marié pour aider sa femme dans les tâches domestiques, il a un bon cheval et loue une paire de bœufs, plus de 11 ha sont mis en culture, la production d'arachide du carré dépasse 11 tonnes avec un rendement de près de 1 500 kg/ha. Le revenu du couple se monte à environ 500 000 francs ; comme ils dépensent très peu pour eux-mêmes (trop âgés pour voyager et visiter la famille, ils ne font pas de dépenses sur ce poste, si ce n'est des petites sommes données à des visiteurs), ils peuvent acheter deux paires de bœufs, une grande pour travailler et une petite à dresser, plus un taurillon et trois moutons pour la femme, qu'elle donne en confiage dans le village. De plus, Ousmane se met à prêter avec intérêt, du mil de sa récolte (500 kg d'excédent), de la semence d'arachide et même de l'argent.

C'est une réussite tardive qui repose entièrement sur l'utilisation judicieuse de la main-d'œuvre saisonnière. Ousmane cherche à acquérir un bâti arara supplémentaire, et parle même de trouver une autre épouse, pour éviter les problèmes avec les femmes de *sourga* ! Réussite bien sûr éphémère, puisqu'elle n'est pas soutenue par une dynamique familiale, mais elle montre qu'aux Terres neuves des initiatives sont toujours possibles.

L'intensif peut être un bon choix : Demba D. (Keur Daouda - KD 5)

Demba représente le cas le plus net de petite exploitation à caractère intensif. Il ne cultive jamais la totalité de son lot, n'emprunte jamais de terre, n'a jamais eu plus d'un ou deux *sourga*. En 1986, seul avec sa femme, comme en 1987, avec un *sourga*, il obtient le meilleur rendement en arachide de tout l'échantillon, avec plus de 2 tonnes à l'hectare.

Originaire de Ngayokhem (Niakhar), il était chef de ménage dans le carré d'un oncle maternel ; il divorce de sa première femme, se remarie et part deux années comme navétane à Bondié (Kafrine) où il cherche à s'installer, mais ne trouve pas de terre. C'est alors qu'il se porte candidat pour les Terres neuves, où il est installé depuis 1974. De famille catholique, il devient mouride, avec l'intention de pouvoir être polygame pour bien réussir (sic). Mais il reste très lié au groupe des catholiques de Keur Daouda : sa femme décède, et il se remarie sur place en 1985, avec la fille d'un colon catholique.

L'équilibre financier de l'exploitation a toujours été assuré et l'épargne a très tôt été placée dans le bétail. En 1985, il peut se permettre de vendre six bœufs pour son mariage, dont sa paire de bœufs de travail. Mais dès 1987 il en rachète une paire, et une autre en 1988, qu'il prête à un neveu. Son cheptel total est de 10 têtes, dont trois vaches mères. Une vingtaine de petits ruminants servent à la trésorerie courante : il achète s'il a de l'argent, et vend s'il a des besoins.

En 1987, le carré comprend deux hommes, sa femme et sa fille aînée (soit 3 UTH) et deux enfants. La production de céréales est excédentaire (288 kg par personne). Par prudence il n'en vend jamais et remplit plusieurs greniers d'avance. La valeur totale de la production rapportée à l'hectare cultivé est de 131 000 francs, contre 82 000 en moyenne pour l'échantillon. Le revenu de l'arachide se monte à 510 000 francs pour le ménage (le *sourga* encaissant pour sa part 165 000 francs). La semence est toujours conservée, les dépenses d'exploitation se limitent à 34 000 francs payés aux *firdou* pour la récolte et le battage (sa paire de bœufs, trop jeune, n'a pas travaillé). Il vend un taurillon 45 000 francs et achète l'autre paire de bœufs 130 000 francs. La principale dépense est un voyage dans le Sine avec sa femme ; il donne 45 000 francs à la famille. Il y retourne une seconde fois, pour aller également au *Magal* à Touba. Si l'on compte environ 100 000 au total pour les voyages et les dons, plus quelques dépenses de scolarité et de santé, et environ 5 000 francs

dépensés chaque lundi au marché de Méréto (la famille mange très fréquemment du riz et du poisson chaque semaine) on équilibre à peu de choses près le budget d'une petite famille qui obtient d'excellents résultats sur une surface limitée, a peu de charges d'ordre social, vit à l'aise sans jamais emprunter ni prêter, et dégage une épargne de sécurité qui est investie dans le troupeau. En somme, un colon « modèle », conforme au schéma espéré.

« L'absentéiste » : Lamine F. (Diaglé Sine n° 6)

Ce carré représente un cas intéressant de complémentarité entre Sine et Terres neuves; avec une double résidence du chef de carré, qui est devenu maintenant quasiment absentéiste aux Terres neuves, mais en gérant toujours l'exploitation. Lamine fit partie des premiers colons de 1972, il était déjà *yal mbind* dans le Sine lors du départ. Né dans un village de l'arrondissement de Niakhar, il a suivi son père à Gandiaye, où il a pris deux épouses. À la mort de son père, il s'installe à Niakhar, où la famille a une concession, puis il acquiert une parcelle où il commence à construire sa propre maison. Alors qu'il est âgé de plus de 40 ans, il part aux Terres neuves, avec sa première épouse et trois enfants. Son ambition principale était de pousser son fil aîné dans les études; celui-ci est lycéen à Kaolack, puis continue ses études à Saint Louis et à Dakar et obtient son diplôme de vétérinaire.

Lamine retourne fréquemment à Niakhar (pour lui, « c'est le Paris d'un Sereer »), où il épouse quatre autres femmes et divorce de trois. Deux de ses épouses restent dans la maison de Niakhar, il passe l'hivernage à Diaglé avec la dernière. De santé fragile, il décide en 1986 de « prendre sa retraite » à Niakhar, où la famille cultive quelques champs. À Diaglé, il délègue un neveu célibataire (Saliou), comme son « représentant », faisant office de *diatigui*, accompagné de sa mère (sœur de Lamine) et de *sourga* plus ou moins parents. En somme, la cohésion familiale est basée sur deux points forts : la réussite scolaire et professionnelle du fils aîné (il a largement participé à la construction de la maison de Niakhar; il y vient chaque fin de mois et prend en charge une grande partie des dépenses familiales), et la « base agricole » des Terres neuves où est mobilisée la main-d'œuvre familiale jeune, inemployée dans le Sine. La gestion du carré de Diaglé Sine est l'affaire de Lamine et de sa sœur, le neveu s'occupant seulement des cultures: il dispose de sa propre récolte, mais doit rendre compte à son oncle des dépenses. Le matériel et les animaux de traction appartiennent à Lamine et il a fourni la semence à tout le monde.

Pour la campagne 1987, il y a 4 hommes et trois femmes (mère et petites sœurs de Saliou) dans le carré. Deux petits champs, mil et arachide, sont cultivés au profit de Lamine avec un médiocre résultat : 500 kg de mil, qu'il transfère dans le Sine, et 500 kg d'arachide. Pour sa part, Saliou récolte 780 kg de mil, dont il envoie 100 kg à sa famille maternelle à Gandiaye, et près de trois tonnes d'arachide. C'est lui le grand bénéficiaire : sur un total de 543 000 francs d'arachide commercialisée, il encaisse 230 000, Lamine 35 000 et les 5 autres attributaires 313 000. Pendant la saison sèche, Saliou se marie : la dot est de 275 000 francs qu'il paie lui-même. Lamine lui a fait cadeau d'une paire de bœufs, que Saliou vend 120 000 francs (cette somme rentre dans la dot), et prend en charge les voyages et les festivités pour le mariage (50 000 francs). De plus, le mil gardé est insuffisant pour la nourriture du carré et il en achète 220 kg à Méréto.

Lamine a laissé son troupeau (une dizaine de têtes, il en a eu davantage autrefois) à Diaglè; il n'a aucun bovin à Niakhar. Il vend un taureau 95 000 francs pour les funérailles de sa mère dans le Sine : c'est un autre transfert.

Le cas de ce carré est un bon exemple de la difficulté d'établir des budgets d'exploitation; tout circule (main-d'œuvre, mil, argent) entre Diaglè, Niakhar, l'ancien carré de Gandiaye et Dakar où est le fils aîné. Pour Lamine, la campagne est déficitaire, mais on ne connaît pas ses autres revenus, et par ailleurs il a marié son *ndokor*, ce qui entre dans ses devoirs familiaux. L'année 1988 sera différente : il y a moins d'actifs, Lamine fait cultiver beaucoup de mil (50% de la surface, contre 34% en 1987), le rendement de l'arachide tombe à un niveau très faible (720 kg/ha) et Saliou n'obtient que le revenu d'un *sourga* à peine moyen.

Dans un cas de ce genre, la trajectoire future est difficile à prévoir; le risque d'un conflit entre l'oncle et le neveu, maintenant chef de famille mais qui reste dans une situation de dépendance, est toujours possible; celui-ci pourrait chercher à s'établir à son propre compte.

Régression et endettement : Mamadou et Fallou D. (Diamaguène - DS 9 et 13)

Il s'agit de deux frères, dont le plus jeune est sorti récemment du carré de l'aîné. L'un comme l'autre sont dans une situation assez désastreuse, selon des processus différents.

L'exploitation de Mamadou, l'aîné, est d'assez grande taille (près de 13 ha cultivés en 1987); elle a connu par le passé un rythme

de croisière correct, mais périclite maintenant et s'enfonce dans l'endettement chronique. Venu directement de Toukar, où il était *yal mbind* depuis la mort de son père, Mamadou est arrivé en 1973 à l'âge de 33 ans. Il avait déjà deux épouses et en a pris une troisième sur place en 1976. Il est maintenant chargé d'une nombreuse famille : 22 personnes dans le carré en 1987 (4 hommes dont 2 navétanes, 4 femmes et 14 enfants). Soit 6 UTH, auxquels il conviendrait d'ajouter 3 enfants en âge de travailler aux champs. Il dit avoir eu, il y a une dizaine d'années, jusqu'à 4 ou 5 navétanes. Il ne manque pas de terre, car aux 10 ha d'origine s'ajoutent 8 ha qui viennent de lui être attribués par la Communauté rurale et qui ne sont pas encore complètement défrichés.

La récolte de mil a été très mauvaise : 1 500 kg (rendement 300 kg/ha), soit un disponible de 70 kg seulement par personne. Mamadou doit en acheter deux tonnes, soit une sortie d'argent de 170 000 francs. Avec une récolte d'arachide de moins de 200 000 francs, il doit payer les charges (berger, *firdou*, impôt), rembourser 65 000 francs pour des semences empruntées, et 100 000 francs pour un prêt d'argent pendant l'hivernage, le tout auprès de son « patron », un grand producteur et commerçant Peul Fouta qui donne beaucoup de crédits, à 100% d'intérêt. Il doit vendre des animaux : un bœuf de sa paire de travail, une génisse et une vieille vache, soit 175 000 francs en tout. Sur le plan « social », il dépense 30 000 francs pour deux baptêmes et 40 000 pour un voyage dans la famille au Sine. On peut alors faire le bilan : 340 000 francs de revenu disponible et 440 000 francs de dépenses, soit un déficit d'environ 100 000 francs, somme empruntée à son « patron » pour vivre pendant l'hivernage 1988, ce qui fait une dette de 200 000 francs à payer à la traite prochaine. Encore est-il possible qu'il ait quelques autres dettes.

Les autres membres du carré n'ont pas grand-chose comme revenu (le rendement global de l'arachide sur l'exploitation a été de 620 kg/ha seulement) : environ 100 000 francs pour les trois épouses, 65 000 pour trois enfants qui avaient un petit champ, moins de 50 000 pour l'un des *sourga*, et rien pour le second dont la récolte a brûlé en meule. Deux des femmes sont allées dans le Sine, une a pu acheter une génisse. Le troupeau restant du carré est de 7 têtes dont 3 vaches mères, plus 3 têtes prises en confiage.

Le carré est mal géré, il manque de matériel de culture, les *sourga* n'ont pas bien travaillé et sont partis sans rembourser leurs semences, Mamadou essaye de gagner un peu d'argent en faisant le « bana-bana » (intermédiaire) sur le marché au bétail de Méréto, sans grand succès. Lors du paiement de l'arachide, il garde l'argent

des femmes et le dépense, et ensuite « si une femme demande quelque chose, il faut « démerder » pour essayer de la satisfaire » ! Pour la campagne 1988, il n'a pas pu trouver de *sourga*; sans main-d'œuvre et avec les charges familiales qu'il supporte, il ne peut que s'endetter encore plus et décapitaliser.

Fallou D., le petit frère du précédent, est venu avec lui en 1973, alors âgé de 15 ans. Très jeune, il partait en saison sèche à Dakar où il a été apprenti menuisier. Il se marie dès 1978, mais continue de se rendre comme *norane* à Dakar, pour travailler chez des pêcheurs. En 1984, il sort du carré de son frère pour reprendre le lot d'un exploitant décédé (il n'a eu à payer que 45 000 francs de crédits restants à la STN), et prend une deuxième épouse. En 1986, pendant la saison sèche, il rencontre un Laobé qui lui propose de le faire partir en France, par la voie de terre (« la route de l'enfer »). Il décide de se lancer dans l'aventure, vend les quelques têtes de bétail qu'il possédait dans le troupeau de son frère, son matériel arara, le mil qui lui restait et ses semences d'arachide. L'affaire se termine lamentablement en Mauritanie, lorsque son compagnon l'abandonne après lui avoir soutiré 200 000 francs. Il comprend qu'il s'est fait rouler et n'a plus qu'à revenir cultiver chez son frère. Il a laissé au total 300 000 francs dans l'aventure et n'a plus rien. Comme son frère, il s'endette chez un « patron ».

Pendant la campagne 1987, il reprend son exploitation, seul avec ses deux femmes et trois enfants en bas âge. Ils travaillent avec un cheval emprunté et prennent de la semence à crédit. Ils ne peuvent semer qu'un hectare de mil et moins de deux hectares d'arachide. Les rendements obtenus sont corrects : 800 kg/ha en mil et 1 500 en arachide. Mais il n'a pas assez de mil; il en emprunte 200 kg qu'il rendra en nature sur sa récolte de 1988, sans intérêt. Ensuite, sa sœur, qui est mariée dans un autre village, lui fait cadeau de 300 kg. Après remboursement en nature des semences (4 sacs), plus 4 autres sacs gardés pour semer en 1988, il ne vend que 1 200 kg d'arachide, soit un revenu de 108 000 francs dont l'essentiel part en remboursement de ses dettes. Bien que démuné, il donne quand même 16 000 francs à des visiteurs du Sine. Par la suite, manquant d'argent, il doit vendre le semoir et la houe qui lui restaient (23 000 francs) et les semences gardées. Mais il ne s'endette plus : on ne prête pas à quelqu'un qui n'a aucune garantie (animaux, matériel), et pour l'hivernage 1988 il ne peut trouver de semence d'arachide et ne sème que deux hectares de mil, qu'il cultive avec un cheval confié et selon une association dite « *lonko* », avec quelqu'un qui a le matériel mais pas la traction : on travaille un jour chez l'un, un jour chez l'autre. Sa sœur l'aide, il tente de faire du petit commerce, et déclare qu'il a compris qu'il doit sortir

du cycle de l'endettement et qu'il va tenter de se rétablir avec le seul appui de sa famille. Mais le personnage est fantasque, et l'on peut douter de ces bonnes résolutions...

Quant aux deux femmes, elles ont encaissé chacune quelque 40 000 francs, qu'elles ont gardé pour elles et les enfants. Elles ont payé elles-mêmes leurs vêtements (normalement, c'est le mari qui doit y subvenir, au moins en partie). L'une d'elles est partie passer trois mois dans sa famille au Sine.

L'élevage comme refuge, et des débuts difficiles : Mamadou F. et Sémou D. (Méréto - MT 3)

Ce carré a été retenu pour donner un exemple de Sereer installés spontanément. Il est intéressant à cet égard parce qu'il permet d'analyser deux cas d'installation, dans des conditions différentes.

Mamadou F. a connu un parcours assez particulier : migration tardive (il avait 50 ans à son arrivée aux Terres neuves), mobilité par la suite et passage à une activité d'éleveur plus que de cultivateur. Après de nombreuses allées et venues entre son village d'origine (arrond. de Niakhar), Gandiaye et Gossas (Saloum) chez des parents, Mamadou est arrivé comme colon STN à Félane en 1974. Il dit qu'il n'a plus rien au pays, que les terres familiales ont été reprises par la Communauté rurale et qu'il a donné les cases, ce qui est un cas très rare. Il reste à Félane cinq ans, puis quitte les Terres neuves (parce que les phacochères ravageaient ses cultures, dit-il) pour aller s'installer dans un village sur la route près de Malem-Hodar. Il y passe trois ans et s'en va parce qu'on lui a volé du bétail. Il revient aux Terres neuves, à Diaglé Sine, où on lui prête des terres éloignées. Il n'y reste que deux ans, et déménage à Méréto en 1985, où il obtient des terres gagées (pour une somme assez modeste et empruntées à l'année. En 1987, il obtient de la Communauté rurale 7 ha de nouvelles terres, qu'il commence à défricher. Il est maintenant décidé à rester à Méréto.

En fait, il s'intéresse assez peu à la culture. Il est devenu éleveur, alors qu'il n'avait jamais eu de bétail avant de venir aux Terres neuves (d'ailleurs il est *cedo* et, dans la société sereer traditionnelle, ce statut social excluait de posséder des bovins). N'ayant jamais été un grand cultivateur (il n'avait pas de *sourga* et travaillait uniquement avec ses fils ou neveux), comment a-t-il pu investir pour avoir un troupeau maintenant assez important? On s'aperçoit, en dénombrant les animaux (32 têtes en 1988) que tout provient de l'achat de quatre vaches seulement, entre 1978 et

1985. Sur le total, il y a 12 vaches-mères et 6 bœufs de travail (il vend des paires dressées). 15 têtes sont à deux de ses fils, âgés de 16 et 18 ans, qui vivent dans le carré et s'occupent du troupeau. Ainsi, Mamadou n'a pas de berger à payer. Il est également éleveur de chevaux, il en vend au moins un chaque année.

Son parcours matrimonial est également étonnant : il a eu huit épouses, il en reste deux, la seconde étant très jeune. Il vient même d'en épouser une autre, mais il s'agit d'un cas de lévirat : il « hérite » la femme de son grand frère décédé, qui était colon dans un autre village. Il doit néanmoins payer 20 000 francs de « dot » et donner un sac de mil de temps à autre.

Pour la campagne 1987, il y a cinq actifs masculins dans le carré : le *diatigui* (qui, à son âge, ne travaille plus guère), les deux fils et deux neveux maternels. L'un, jeune célibataire, est avec son *tokor* depuis cinq ans ; l'autre, son frère aîné âgé de 40 ans, vient d'arriver avec leur mère âgée, sa femme et deux jeunes enfants, pour s'installer dans les Terres neuves (il sera question de lui plus loin). Au total, il y a 14 personnes dans le carré.

Les résultats agricoles sont très mauvais : le carré a surtout semé des céréales (63% de la surface), dont le rendement global n'atteint pas les 400 kg/ha. Le *diatigui* ne récolte que deux tonnes de céréales (dont plus de 700 kg de maïs) et doit acheter 300 kg de mil et deux sacs de riz. Pour l'arachide, le rendement est dérisoire (470 kg/ha) et, après conservation des semences pour la famille (il n'en achète jamais), le revenu de Mamadou est de 33 000 francs seulement. Les femmes et les fils n'ont que de petites sommes (70 000 francs au total), que le père garde et accorde selon les besoins. L'une des femmes est allée au Sine, avec son propre argent.

L'essentiel du revenu de Mamadou provient du troupeau. Il a vendu un bœuf maigre, une vieille vache avec son veau, un cheval, en tout 160 000 francs. Il dépense très peu, il est même franchement avare. Les dépenses d'exploitation sont réduites au minimum, il n'a donné que de très petites sommes à des visiteurs et n'a pas voyagé. Il n'a jamais de dettes et sa seule préoccupation est de maintenir son troupeau, l'accroître si possible, et en vivre chichement pendant ses vieux jours.

Quant au *ndokor*, il est venu passer l'hivernage chez Mamadou comme candidat à la migration. Très pauvre dans son village du Sine (il dit que son mariage, 10 ans plus tôt, l'avait ruiné, et qu'il n'avait même plus les moyens d'avoir un cheval), il désirait depuis longtemps venir aux Terres neuves, mais il avait la charge de sa grand-mère (mère de Mamadou). Dès que celle-ci est morte, il est

parti. Il a dû vendre son matériel ; il a laissé la maison et les terres en prêt à la famille, avec un papier de la Communauté rurale, se réservant la possibilité d'un retour. N'ayant plus rien pour passer l'hivernage et pas de semences, il n'a pu semer que du mil et un peu de maïs, sur de mauvaises terres. Il ne récolte que 550 kg. Son *tokor* l'a hébergé avec sa famille, mais ne lui a fourni aucune aide. À la saison sèche, il commence à construire son propre carré, tout en cherchant à gagner un peu d'argent par tous les moyens, comme maçon ou puisatier, ou en faisant le *téfanké* le lundi au marché de Méréto : avec quelques milliers de francs qu'un ami lui prête le matin et qu'il rend le soir même, il achète et revend des poulets, et peut gagner 1 000 à 1 500 francs par marché.

Durant la campagne 1988, n'ayant aucun moyen de culture, il travaille comme *sourga* chez un Peul Fouta, qui lui avance de la semence d'arachide. Il devra rembourser aussi 6 250 francs pour 50 kg de mil empruntés. La récolte n'est pas brillante : 450 kg de mil et un peu de maïs, 12 sacs d'arachide pour lui et sa femme (environ 65 000 francs). Il va à nouveau chercher du travail pour la saison sèche, et pense qu'il pourra s'en tirer s'il arrive à acheter une houe et un âne, en empruntant des champs. Ensuite, il essaiera d'obtenir un morceau de terre à défricher. Cet exemple montre que les choses sont devenues difficiles pour les nouveaux installés : s'ils ne sont pas aidés par la famille déjà en place, ils se retrouvent dans les conditions habituelles des migrants dépourvus de tous moyens, telles qu'on les avait décrites par le passé dans les Terres neuves du Saloum.

Une débâcle qui semble irrémédiable : Alexis D. (Keur Daouda - KD 7)

Ce carré représente l'un des cas les plus graves de déclin et de paupérisation. Alexis, catholique originaire du Mbayar (entre Bambey et Diourbel), a maintenant près de 60 ans. Avant son mariage, il partait régulièrement comme navétane au Saloum, pendant huit ans. Puis il se marie et s'installe comme chef de carré près de Colobane ; il n'y reste que trois ans et retourne dans son village, chez son grand frère. En 1966, il fait partie des fondateurs du village catholique de Louanga, dans le nord de l'arrondissement de Malem Hodar ; cette opération était organisée et financée par les pères des missions du Sine et du Baol. Il y reste huit ans et s'inscrit comme candidat pour les Terres neuves de Koumpentoum, où il arrive en 1974 avec sa femme, quatre enfants et une paire de bœufs de travail, acquise à Louanga.

Au début, l'exploitation tourne correctement, mais tout se dégrade dans les années quatre-vingt. Depuis 1979, il n'a pas pu avoir de *sourga*, alors que les enfants étaient encore très jeunes. Sa paire de bœufs est morte très rapidement, une deuxième acquise auprès de la STN est vendue en 1980. Il achète alors un cheval, qui sera vendu également après la campagne 1986 pour payer des dettes. Il travaille alors avec un âne loué (10 000 francs) et une arara, outil inadapté à la traction asine, en n'étant aidé que par un fils de 14 ans. Ses trois filles aînées sont mariées, un fils est pensionnaire à Tambacounda au collège des Pères et il reste deux fillettes à charge. Alexis n'a jamais pu avoir de bovins et il a dû vendre tout son troupeau de petits ruminants ; seule sa femme possède encore quelques chèvres.

En 1987, la surface cultivée n'est que de 2,8 ha (il prête la majeure partie de ses terres). Il cultive en priorité du mil et récolte 1 900 kg, avec un bon rendement ; il en vend 200 kg à bas prix (8 500 francs). Son petit champ d'arachide est quasiment abandonné, il ne récolte que deux sacs qu'il garde. Seule sa femme peut vendre un peu d'arachide, soit un revenu de 21 000 francs.

Il a fait un *sim* pour le sarclage de son mil (2 500 francs), a dû acheter des semences pour les semis de 1988 (9 000 francs payés comptant), a été deux fois à Kaolack voir l'une de ses filles mariée là-bas (7 000 francs de voyage plus 6 500 pour des funérailles), et à Tambacounda pour conduire son fils à la rentrée scolaire (7 500 francs empruntés). En fait, la famille a vécu grâce à la dot encaissée pour le mariage de la dernière fille : 60 000 francs pour lui-même, 70 000 pour sa femme. D'autre part, il a fait du « soump-soump » pendant la saison sèche, revenu difficile à estimer, car cette activité (d'ailleurs illégale) comporte beaucoup de risques : on place le produit en dépôt chez des revendeurs et, en général, on ne récupère pas la moitié de sa valeur (500 francs le litre). Au maximum, il a pu en retirer 80 000 francs. C'est sa femme qui a acheté les vêtements pour elle et les enfants ; malade, elle a vendu une chèvre pour se soigner et est partie passer plusieurs mois dans sa famille du Baol.

La récolte 1988 est encore plus mauvaise : 800 kg de mil, qui ne suffiront pas aux besoins, 6 sacs d'arachide (moins de 400 kg, pour un hectare qu'il n'a pas pu sarcler correctement ; sa femme n'avait pas de champ), et il aura environ 50 000 francs de dettes diverses à rembourser à la traite. C'est la débâcle. Il ne peut s'en sortir que grâce à la charité de parents ou amis, en particulier le mari d'une de ses filles qui habite à Keur Daouda également.

Ces histoires de vie complètent les essais de classification sur une base statistique. Il apparaît clairement que les exploitations les plus importantes, capables d'accroître leur surface et leur équipement, de mobiliser beaucoup de main-d'œuvre et de disposer d'une trésorerie satisfaisante sont les mieux placées pour adopter les innovations, respecter les techniques culturelles les plus adaptées et en tirer le meilleur parti. Les plus pauvres en revanche éprouvent beaucoup de difficultés à mettre à profit les possibilités offertes par les Terres neuves. Si l'on ne peut rien investir en moyens de production, si l'absence chronique de toute réserve monétaire contraint à s'endetter à la moindre difficulté, la pauvreté ne peut que se prolonger ou s'aggraver. Certes, de petites exploitations s'avèrent performantes et réussissent, souvent mieux que les grandes, à mettre en place un système agricole à caractère plus intensif. Mais elles sont peu nombreuses et il ne fait pas de doute que les exploitations de grande taille obtiennent globalement de meilleurs résultats économiques et plus régulièrement.

Force est de constater également que les opérations de colonisation « planifiées », dont les Terres neuves fournissent un très bon exemple, aboutissent presque fatalement à une situation assez paradoxale, où le renforcement des inégalités prend totalement à contrepied l'idéologie officielle qui sous-tendait le projet : les principes égalitaristes toujours affirmés en la circonstance se révèlent irréalistes.

Néanmoins, par rapport aux villages du vieux pays sereer qu'ils ont quittés, les exploitants des Terres neuves ont le plus souvent le sentiment d'avoir réussi. Les rendements, les revenus et l'épargne sont supérieurs et les perspectives apparaissent nettement plus ouvertes. Les retours sont très rares même pour la catégorie des exploitants en difficulté, et ceux qui ont eu lieu sont souvent liés à la position sociale du migrant et à une demande exprimée par les parents du Sine.

Paysans sereer

Dynamiques agraires et mobilités au Sénégal



*La différenciation
économique*